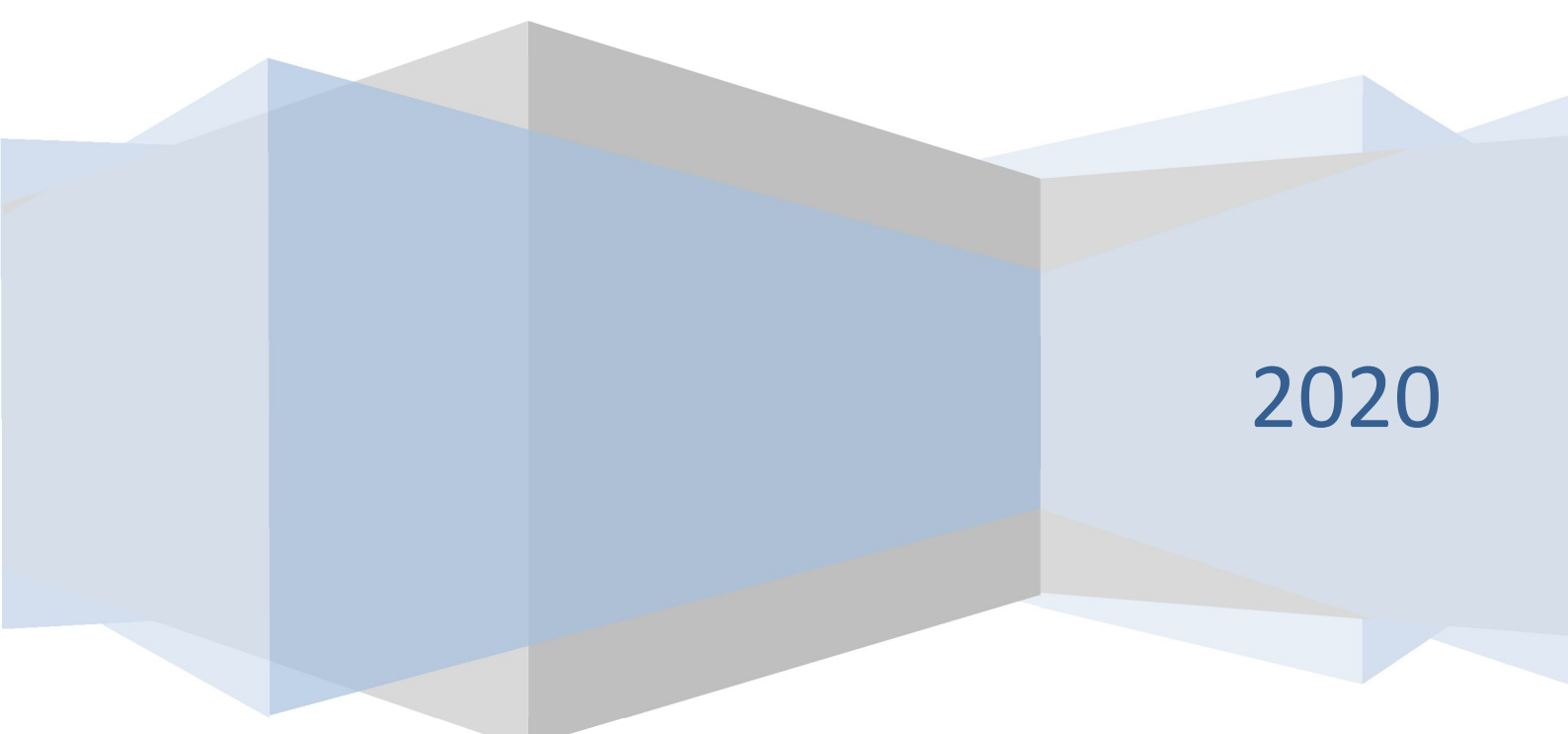


Ville de HOUILLES

Rapport sur les orientations budgétaires



2020

Le Conseil municipal se voit présenté, chaque année, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Celui-ci doit faire l'objet d'un débat préalablement au vote du budget et est désormais matérialisé par un vote formel.

C'est l'occasion, pour les membres du Conseil municipal, d'observer l'évolution du budget communal, tant en recettes et dépenses, qu'en investissement et fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Le ROB permet de mettre en perspective les éléments connus constituant l'environnement budgétaire et financier et les orientations du budget de la commune pour l'exercice à venir.

Dans l'organisation de ce débat, il vous est proposé tout d'abord une description des principales données connues relatives à l'environnement budgétaire et financier prévisibles pour 2020 ainsi que l'impact de cet environnement extérieur sur les finances de la commune, notamment à travers les dispositions du projet de loi de finances pour 2020. Il s'agira ensuite de passer en revue les orientations du budget de l'exercice 2020 en portant à votre connaissance les lignes directrices servant à sa construction.

I. LE CONTEXTE GENERAL

Les données de cadrage ci-après exposées sont issues du rapport économique, social et financier établi par la Direction du Trésor dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020.

A. L'environnement économique

Le scénario macroéconomique retenu pour le projet de loi de finances (PLF) 2020 est proche des dernières anticipations des autres prévisionnistes, que ce soient celles de la Banque de France (1,3%), le Fonds Monétaire International (1,4%), la Commission européenne (1,3%) ou l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (1,2%).

Le PLF 2020 est ainsi bâti sur une prévision de croissance de 1,3%, légèrement inférieure à celle anticipée pour 2019 (1,4%). En zone euro, si la croissance devrait ralentir par rapport à 2018 du fait des incertitudes commerciales et politiques autour du Brexit, elle devrait tout de même être portée par la solidité de la consommation et de l'emploi.

La consommation des ménages, réagissant avec retard à la variation du pouvoir d'achat, est anticipée à 1,5% en 2020 après une hausse estimée à 1,2% en 2019.

Si l'inflation s'est inscrite en progression de 1,8% en 2018 marqué par la forte hausse des prix du pétrole, le scénario du PLF 2020 est bâti sur une progression de 1,2%, en stabilité par rapport aux anticipations 2019, sous l'hypothèse d'un gel du cours du pétrole à son niveau récent, soit 53 € le baril.

	2018	2019	2020
Taux de croissance du PIB (France)	1,7	1,4	1,3
Taux de croissance du PIB (Etats-Unis)	2,9	2,4	1,5
Taux de croissance du PIB (zone Euro)	1,9	1,2	1,2
Taux de croissance du PIB (monde)	3,6	3,1	3,3
Consommation des ménages	0,9	1,2	1,5
Indice des prix à la consommation en France	1,8	1,2	1,2
Taux de change (en euro/dollar US)	1,18	1,12	1,12
Prix du Brent (niveau en dollar US)	71	63	59

Prévisions économiques 2019-2020
(Variation en volume, sauf indication contraire en %)
PLF 2020

B. PLF 2020 et collectivités territoriales

a. Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

L'article 5 du PLF 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales avec une mise en œuvre progressive entre 2020 et 2023. 80% des foyers fiscaux ne régleront plus de TH en 2020. Pour les 20% restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. Ainsi, en 2023 plus aucun foyer fiscal ne paiera de TH sur sa résidence principale. Dans la phase transitoire, le produit de la TH sur la résidence principale acquitté par les 20% de foyers restant est nationalisé et affecté au budget de l'Etat.

La disparition de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation. Pour permettre une compensation à l'euro près et couvrir ainsi la totalité de la TH supprimée, le dispositif est complété par un abondement de l'Etat constitué par une fraction des frais de gestion prélevés sur les impositions locales. Les départements, les EPCI et la ville de Paris seront compensés par une part de TVA. La TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues.

L'année de référence pour les taux de TH des communes pris en compte sera 2017 et 2019 pour les départements. Les taux d'imposition de TH sont gelés au niveau de ceux appliqués en 2019. De même, les valeurs locatives retenues pour l'établissement de la TH pour les locaux affectés à l'habitation principale ne sont pas revalorisées et les taux ou montants d'abattements sont gelés.

b. Montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2020

Le montant de la DGF pour 2020 est stable à 26,9 Md€ à périmètre constant. Comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation, le gouvernement maintient le niveau de ces dotations à son niveau 2018.

c. Prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales

Les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales en 2020 sont estimées à 40,9 Md€, soit une progression de 323 M€ par rapport à 2019. Deux faits majeurs expliquent cette tendance : les compensations d'exonération de fiscalité locale progressent de 123 M€ notamment au regard de l'exonération de CFE pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires et le FCTVA progresse quant à lui de 351 M€ du fait de la poursuite de la reprise de l'investissement local amorcé en 2017, soutenue par le cycle électoral communal.

d. Répartition de la DGF

L'article 78 du PLF 2020 prévoit une majoration de 180 M€ des dotations de péréquation des communes, répartis pour 90 M€ au titre de la DSU et 90 M€ au titre de la DSR et de 10 M€ les dotations de péréquation des départements.

Cet article prévoit également des ajustements du calcul de la dotation d'intercommunalité et rénove le mécanisme qui permet de répartir la DGF des communes au sein d'un EPCI différemment de la répartition de droit commun. Il propose de le compléter par un système permettant aux élus locaux de décider de redistribuer une partie de la DGF des communes en fonction de critères locaux mais qui garantirait que chaque maire puisse donner son accord de manière explicite sur les modalités proposées.

Ces dispositions sont celles du projet initial qui va sans aucun doute être amené à évoluer au cours du marathon budgétaire traditionnel. Les premiers débats au sein de la Commission des Finances ont déjà mis en exergue quelques points importants comme l'absence de revalorisation des valeurs locatives ou la taxation des logements vacants au même niveau que les résidences secondaires en matière de taxe d'habitation.

II. LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE HOUILLES

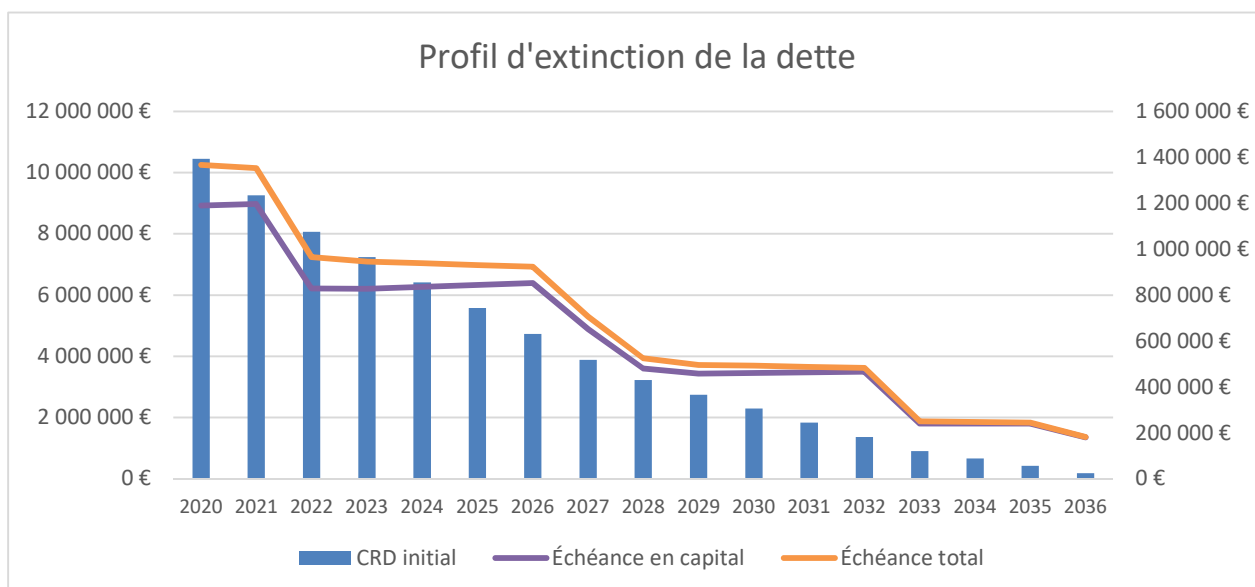
A. Les caractéristiques de l'endettement

Au 1^{er} janvier 2020, les caractéristiques principales de l'endettement de la ville de Houilles sont les suivantes :

- Nombres de lignes : 10
- Capital restant dû : 10 453 K€
- Taux moyen : 1,80%
- Durée de vie moyenne : 5 ans et 8 mois
- Exposition au risque de taux : 100% en 1A (risque le moins élevé selon la classification le 1 correspondant aux indices de la zone euro et le A aux taux fixe et variable simples)
- Répartition par type de risque :
 - Taux fixe : 59,0%
 - Taux variable : 41,0%
- Taux moyen par type de risque :
 - Taux fixe : 2,33%
 - Taux variable : 1,07%
- Répartition par prêteur :
 - Caisse d'Epargne : 20,14%
 - Crédit Agricole : 79,46%
 - Autres : 0,33%

Au 1^{er} janvier 2020, le profil d'extinction de la dette présente les caractéristiques suivantes :

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours moyen	9 843 731 €	8 650 214 €	7 699 676 €	6 869 073 €	6 040 681 €
Capital payé sur la période	1 189 240 €	1 197 038 €	828 872 €	826 666 €	835 033 €
Intérêts payés sur la période	177 970 €	155 570 €	135 871 €	119 800 €	103 466 €
Taux moyen sur la période	1,77%	1,75%	1,74%	1,72%	1,69%



Les données présentées ci-avant illustrent une situation figée à l’instant T et ne prennent pas en compte d’éventuels emprunts nouveaux susceptibles d’intervenir pour financer la politique d’investissement de notre collectivité à court et moyen terme.

B. Evolution des ratios

	CA 2017	CA 2018	ROB 2019	ROB 2020
Dépenses de fonctionnement	39 605	43 473	41 376	42 106
Recettes de fonctionnement	45 417	46 953	41 376	42 106
Contingents & participations (655x)	1 214	1 346	1 350	1 270
Capital de la dette (hors RA)	1 304	1 218	1 195	1 203
Intérêts de la dette	250	238	206	181
Recettes réelles de fonctionnement	45 405	46 939	41 376	42 106
Dépenses réelles de fonctionnement	34 773	36 456	38 473	38 130
Capacité d'autofinancement (CAF)	10 632	10 483	2 903	3 976
CRD de la dette	12 853	11 666	11 666	10 453
Charges de personnel	21 567	23 052	24 339	24 455

III. LES PERSPECTIVES 2019 / BUDGET PRINCIPAL

A. Les ressources de fonctionnement

A ce stade de notre construction budgétaire, les prévisions en matière de recettes de fonctionnement 2020 se présentent comme suit :

	ROB 2019	ROB 2020	Variation en %	Variation en €
Produit des services	5 920 925 €	6 255 388 €	5,65%	334 463 €
Impôts et taxes	26 523 151 €	27 001 151 €	1,80%	478 000 €
<i>dont fiscalité directe</i>	18 700 000 €	19 280 000 €	3,10%	580 000 €
<i>dont AC</i>	4 567 230 €	4 547 951 €	-0,42%	-19 279 €
Dotations et Participations	8 102 500 €	8 325 913 €	2,76%	223 413 €
<i>Dont DGF</i>	4 400 000 €	4 300 000 €	-2,27%	-100 000 €
Atténuation de charges	151 000 €	225 000 €	49,01%	74 000 €
Autres produits de gestion courante	678 550 €	298 800 €	-55,96%	-379 750 €
Total recettes de gestion	41 376 126 €	42 106 252 €	1,76%	730 126 €

Les principaux éléments pris en considération dans nos orientations budgétaires sont :

- Un maintien de la (DGF) au niveau de l'attribution 2019
- Une attribution de compensation de la Communauté d'agglomération confirmée au niveau 2019
- Un produit fiscal à taux constants

a. **Le produit fiscal**

L'hypothèse de produit fiscal retenu dans le cadre de ces orientations budgétaires s'appuie sur les données suivantes :

- Un maintien des taux d'imposition
- Une revalorisation forfaitaire des bases de 0,9%
- Une évolution physique des bases estimée à 1%
- Un retour à imposition de bases exonérées ou abattues en N-1

Sur ces bases, le produit fiscal devrait progresser de 580 K€ en 2020 par rapport aux prévisions 2019, pour s'établir à 19 280 K€. La part du produit fiscal dans les recettes de fonctionnement est stable à hauteur de 46%.

b. La DGF

Conformément à la tendance observée depuis l'exercice 2018, le montant de la DGF est anticipé en relative stabilité. Les orientations pour 2020 se basent sur un maintien de l'attribution de cette année définitive 2019, à 4 300 K€. L'écèlement éventuel sera lié aux variables d'ajustement que sont la population prise en considération et le montant des recettes réelles de fonctionnement de l'année N-2.

	2014	ROB 2019	ROB 2020
Montant des RRF	39 248 725 €	41 376 126 €	42 106 252 €
Dotation forfaitaire	6 321 049 €	4 400 000 €	4 300 000 €
Contribution annuelle	262 733 €	-12 392 €	100 000 €
Contribution cumulée	262 733 €	2 194 344 €	2 294 344 €
Contribution cumulée/RRF	0,67%	5,30%	5,45%
DGF/RRF	16,11%	10,63%	10,21%

Néanmoins, la baisse du poids de la DGF au sein de nos recettes se confirme d'année en année. Si elle représentait plus de 16% de nos recettes en 2014, elle ne concourt plus qu'à hauteur de 10% en 2020 pour représenter une perte de recettes de plus de 2,2 M€.

c. Les autres recettes de gestion

L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération s'inscrit en stabilité en 2020. Les éventuels impacts liés au transfert de la compétence eau et assainissement feront l'objet de propositions de la CLECT au cours de l'année 2020 mais avec des conséquences minimales au regard de la spécificité de ce transfert qui concerne une activité dite industrielle et commerciale s'équilibrant en recette et dépense par le biais de la redevance perçue auprès de l'utilisateur.

La dynamique constatée depuis plusieurs années des recettes générées par la taxe additionnelle aux droits de mutation se confirme en 2019 s'agissant. Les anticipations s'inscrivent pour 2020 en progression de 200 K€.

Les redevances perçues auprès des usagers représentent 4 958 K€ et concernent entre autres la restauration scolaire pour 2 107 K€, la jeunesse pour 500 K€ ou la petite enfance pour 836 K€.

Les recettes liées au stationnement sont valorisées à hauteur de 840 K€ dont 300 K€ pour le parc de stationnement de la gare et 500 K€ pour le stationnement sur voirie.

Les cofinancements mobilisés auprès de la CAF sont estimés à 2 358 K€ et concernent principalement le secteur petite enfance à hauteur de 1 727 K€ et les secteurs enfance et jeunesse pour 631 K€.

B. Les dépenses de fonctionnement

Le travail mené par l'ensemble des directions nous permet à ce stade de nos réflexions budgétaires de présenter des prévisions en matière de dépenses de fonctionnement sur les bases suivantes :

	ROB 2019	ROB 2020	Variation en %	Variation en €
Charges de personnel	24 339 174 €	24 454 960 €	0,48%	115 786 €
Charges à caractère général	10 187 255 €	10 025 417 €	-1,59%	-161 838 €
Atténuation produits	787 000 €	830 000 €	5,46%	43 000 €
Autres charges courantes	2 824 896 €	2 510 380 €	-11,13%	-314 516 €
Total dépenses de gestion	38 138 325 €	37 820 757 €	-0,83%	-317 568 €

a. Les moyens matériels alloués aux services

La prévision s'établit à 10 025 K€, en diminution de 116 K€. Les budgets de fonctionnement alloués aux directions municipales s'inscrivent dans la volonté de maintien et de rationalisation des moyens alloués à périmètre constant.

Impactés par les revalorisations contractuelles, les principaux postes traditionnels concernent notamment :

- Les dépenses d'alimentation à hauteur de 1 052 K€, dont 1 000 K€ pour les besoins de la cuisine centrale
- Les contrats de prestations de services à hauteur de 1 272 K€ dont 875 K€ pour le marché nettoyage, 132 K€ pour le marché de portage des repas ou encore 48 K€ pour le marché bio déchets dans les cantines
- Les charges de fluides pour 1 560 K€
- Les contrats de maintenance pour 625 K€, dont 350 K€ pour les bâtiments communaux
- Les frais d'entretien des bâtiments communaux pour 576 K€ et les frais d'entretien de la voirie communale pour 529 K€

b. Les moyens humains

Au stade de nos orientations budgétaires, les charges de personnel sont estimées en hausse de 0,48%.

Différents points peuvent être mis en exergue dans ces anticipations budgétaires pour 2020 et notamment :

- L'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour 114 K€
- Les effets des mutations et des reports de postes pour -29 K€
- L'effet de la transformation des postes de professeurs de musique vacataires en assistants d'enseignement artistique pour 12 K€

- La modulation du régime indemnitaire suite aux promotions de grade prononcées pour 9 K€

	2018	2019	2020
Agents titulaires	379,48	399,86	399,44
Agents non titulaires	79,54	89,68	87,13
Total	459,02	489,54	486,57

Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalent temps plein
(source ROB)

Les éléments de rémunérations s'établissent comme suit :

	2018	2019	2020
Rémunérations titulaires	8 723	8 745	8 971
NBI, SFT & IR titulaires	463	473	491
Autres indemnités titulaires	1 749	1 943	2 040
Rémunérations non titulaires	5 508	5 953	5 738
Total	16 443	17 114	17 240

Eléments de rémunération du personnel en K€ (source ROB)

c. Les autres charges de fonctionnement

Les contingents et participations obligatoires sont estimées à 1 270 K€ et sont notamment portés par le contingent versé au SDIS à hauteur de 1 029 K€ ou la participation versée pour la scolarisation des élèves à l'Institut Sainte Thérèse.

Les subventions de fonctionnement sont valorisées à 759 K€ dans ces orientations budgétaires. Elles concernent principalement les subventions pour le fonctionnement des associations ovilleuses pour 597 K€ et pour la caisse des écoles pour 63 K€.

Les frais financiers sont estimés à 181 K€, en baisse de 25 K€. Cette diminution est principalement due au profil d'amortissement de notre dette conjugué à des taux d'intérêts toujours bas sur notre dette révisable et la conséquence d'une politique d'investissement soutenue sans recours à de nouveaux emprunts.

C. L'équation budgétaire 2020

Comme pour chacun des exercices budgétaires, de la construction de nos équilibres en fonctionnement dépend notre capacité d'investissement, c'est-à-dire notre épargne nette. Les données de cadrage en matière d'opérations réelles sont ainsi les suivantes :

	ROB 2019	ROB 2020	Variation	%
Recettes de gestion (A)	41 376	42 106	730	1,8%
Dépenses de gestion (B)	38 138	37 821	-318	-0,8%
Epargne de gestion (C=A-B)	3 238	4 285	1 048	32,4%

Montants en K€

De cette épargne de gestion, il convient de soustraire les frais financiers, les dépenses imprévues et corriger par le solde des opérations exceptionnelles hors cessions afin de déterminer l'épargne brute prévisionnelle pour l'exercice 2020.

	ROB 2019	ROB 2020	Variation	%
Epargne de gestion (C=A-B)	3 238	4 285	1 048	32,4%
Frais financiers (D)	206	181	-25	-12,3%
Dépenses imprévues (E)	100	100	0	0,0%
Solde des opérations exceptionnelles (F)	-29	-29	0	0,0%
Epargne brute (G=C-D-E+F)	2 903	3 976	1 073	37,0%

Montants en K€

De cette épargne brute, il convient de soustraire le remboursement en capital de notre dette existante afin de déterminer l'épargne nette prévisionnelle pour l'exercice 2020.

	ROB 2019	ROB 2020	Variation	%
Epargne brute (G=C-D-E+F)	2 903	3 976	1 073	37,0%
Remboursement capital de la dette (H)	1 195	1 203	8	0,7%
Epargne nette (I=G-H)	1 708	2 773	1 065	62,3%

Montants en K€

Ainsi, l'épargne nette prévisionnelle pour 2020 s'établit à 2 773 K€, en progression de 1 065 K€.

D. Les perspectives en investissement

a. Les ressources envisagées

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à hauteur de 9 003 K€ pour 2020 contre 3 993 K€ l'année dernière et sont principalement constituées par :

- Le Fonds de compensation de la TVA pour 1 400 €
- La taxe d'aménagement pour 800 K€
- Le produit des cessions de terrains pour 6 778 K€

Aussi, notre capacité d'investissement hors recours à l'emprunt s'établit comme suit dans nos projections 2020 :

	ROB 2019	ROB 2020	Variation
Epargne nette (I=G-H)	1 708	2 773	1 065
RRI hors emprunt (F)	3 993	9 003	5 010
Capacité d'investissement hors emprunt (G=E+F)	5 691	11 776	6 085

Montants en K€

b. Les dépenses d'équipement

Fidèle à notre politique de gestion rigoureuse, ambitieuse et prospective et bien que contraint par des réductions de participations, principalement de l'Etat, cette capacité d'investissement devra entre autres permettre d'assurer le financement de :

- la construction de la maison médicale
- la réhabilitation du groupe scolaire Buisson Bréjat Kergomard
- les travaux de reprises structurelles de l'église Saint Nicolas
- la réhabilitation complète du groupe scolaire Schœlcher
- le réaménagement de la place Michelet
- les frais d'études pour le projet de crèche Charles de Gaulle
- les frais d'études pour la construction du gymnase Jean Bouin 2
- les frais d'études pour les projets de cinéma et de salle polyvalente

IV. BUGET ANNEXE ASSAINISSEMENT / PERSPECTIVES 2020

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe de 2015, la compétence assainissement, au même titre au demeurant que l'eau potable et les eaux pluviales, est transférée à la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dans un souci d'assurer la continuité du service public tout en conservant la réactivité et la proximité de terrain, de nombreux échanges se sont déroulés depuis plusieurs mois entre les maires des communes membres et avec les services de l'Etat (Préfecture et DDFIP) pour envisager une mise en œuvre opérationnelle en cohérence avec ces objectifs.

Certains aspects organisationnels et techniques font aujourd'hui consensus, comme l'obligation de clôture des budgets annexes communaux au 31 décembre 2019 et la mise en place de conventions de gestions entre la Communauté d'agglomération et les communes membres pour une durée d'un an renouvelable une fois à compter du 1^{er} janvier 2020, permettant ainsi à la Communauté d'agglomération de structurer sereinement l'exercice de cette compétence nouvelle tout en assurant la continuité du service public.

Nonobstant les impacts éventuels des dispositions de la loi « Engagement et Proximité » actuellement en discussion au Parlement, certaines incertitudes ne sont pas aujourd'hui levées s'agissant des incidences juridiques, budgétaires et comptables de la mise en place de ces conventions de gestion provisoires entre l'EPCI et ses communes membres.

Aussi, au regard de notre calendrier budgétaire et de l'exigence de se conformer au principe d'unité budgétaire qui oblige à voter le budget principal et les budgets annexes en même temps, nous sommes placés dans l'obligation d'entamer le processus sur la base d'un budget sur le mode compétence communale avant de pouvoir envisager sa mise en conformité ultérieure avec le schéma qui sera retenu dans le cadre de l'exercice de cette compétence pour la Communauté d'agglomération.

A. La section d'exploitation

a. Les dépenses

Les dépenses réelles de la section d'exploitation devraient s'établir à 223 K€ et concerneraient principalement les postes suivants :

- L'entretien des réseaux pour 182 K€
- Les frais de recouvrement de la redevance pour 25 K€
- L'enveloppe dépenses imprévues pour 16 K€

Augmentées de la dotation aux amortissements estimée à 360 K€, les dépenses d'exploitation devraient par conséquent s'établir à hauteur de 583 K€.

b. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation hors produit de la redevance devraient être principalement constituées par :

- La quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (mouvement d'ordre de 13 K€ en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement)
- La participation du budget ville au financement du réseau pluvial estimée à 149 K€

Le produit de la redevance d'assainissement assurant l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement estimée à 421 K€.

B. La section d'investissement

a. Les recettes

Deux postes de recettes sont valorisés dans ce prévisionnel 2020 :

- Le FCTVA pour 8 K€
- La dotation aux amortissements pour 360 K€

b. Les dépenses

Les principaux postes envisagés en termes de dépenses d'investissement pour 2020 sont les suivants :

- La quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat à hauteur de 13 K€
- L'enveloppe dépenses imprévues pour 76 K€

Ainsi, la capacité d'investissement hors recours au financement bancaire s'établit à 279 K€.

V. BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LE BELLES VUES / PERSPECTIVES 2020

Depuis décembre 2017, l'instruction M22 est devenue l'instruction comptable de droit commun de tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Les ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, qui étaient suivis jusqu'à présent en M14, doivent désormais appliquer l'instruction M22.

La Résidence autonomie Les Belles Vues est un ESSMS et relevait jusqu'ici du budget principal. Ses activités doivent donc être retracées au sein d'un budget annexe dédié et selon la nomenclature budgétaire et comptable correspondante.

A. La section d'exploitation

a. Les dépenses

Les dépenses réelles de la section d'exploitation devraient s'établir à 457 K€ et concerneraient principalement les postes suivants :

- Les charges de fluides pour 60 K€
- Les charges de personnel pour 172 K€
- Les charges de location du bâtiment pour 165 K€
- Les travaux d'entretien du bâtiment pour 25 K€

Augmentées de la dotation aux amortissements estimée à 35 K€, les dépenses d'exploitation devraient par conséquent s'établir à hauteur de 492 K€.

b. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation devraient être principalement constituées par :

- Le produit des locations perçu auprès des résidents pour 385 K€
- Le produit des services annexes perçu auprès des résidents estimé à 55 K€
- La subvention du budget ville assurant l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement estimée à 50 K€.

B. La section d'investissement

a. Les recettes

Hormis les mouvements budgétaires liés à la création de ce budget annexe qui sont neutre puisque équilibrés en recettes et dépenses d'investissement, deux postes de recettes sont valorisés dans ce prévisionnel 2020 :

- La dotation aux amortissements pour 35 K€
- Les dépôts et cautionnement pour 4 K€

b. Les dépenses

Les principaux postes envisagés en termes de dépenses d'investissement pour 2020 sont les suivants :

- Les dépôts et cautionnement pour 4 K€
- Une provision pour travaux de réhabilitation des studios pour 35 K€